



# LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce Règlement intérieur a pour objectif de préciser le fonctionnement de l'association Les Piranhas Châteauroux dans le cadre de ses statuts. Il a été adopté en Assemblée Générale, le 29 juin 2019.

## Le respect du Règlement intérieur

Le règlement intérieur sera remis à l'ensemble de ses membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent en échange d'une signature dans la fiche d'adhésion au club. Il sera également affiché à l'entrée du Gymnase Jablonsky. Chaque adhérent ne pourra ignorer son existence et devra respecter le Règlement intérieur. En cas de manquement grave au règlement, le Comité Directeur (et à défaut le Bureau) pourra s'autoriser une sanction voire l'exclusion de l'adhérent concerné. Le gymnase Jablonsky dispose également un règlement que tout adhérent se doit de respecter dès qu'il se trouve dans l'enceinte du gymnase mais également dans les alentours.

## L'organisation de l'association

L'association a été créée en 1999 et est composée aujourd'hui uniquement de bénévoles. L'organe de décision de l'association est un comité directeur composé au plus de 10 membres :

- des membres du bureau :
  - un président
  - une secrétaire
  - une secrétaire adjointe
  - une trésorière
  - une trésorière adjointe
- 3 responsables de section (Derby, Loisir et Roller-Hockey)

Les mandats sont de deux ans renouvelables. Des membres actifs non joueurs peuvent faire partie du Comité Directeur, ils doivent s'acquitter du montant de la licence FFRS. Cet organe se réunit trois à quatre fois par an minimum avec la présence d'au moins la moitié des membres.

Les décisions sont validées à la majorité des membres présents ou représentés. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Lors de l'Assemblée Générale chaque membre représente une voix, et peut être porteur de 5 voix supplémentaires (procurations).

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des membres présents et/ou représentés.

Certains membres du Comité Directeur ont des attributions particulières :

- gestion du matériel (état, stocks, rangement soute...).
- communication (interne avec les adhérents et externe vers le grand public et les partenaires).
- développement de partenariats/financements.

La diffusion d'informations en interne s'effectue via différents canaux :

- pages Facebook
- newsletter appelée "Newsroller"
- mailing
- compte-rendus d'Assemblée Générale
- compte-rendus des réunions du Comité Directeur
- tableau de communication à l'entrée du gymnase

Rôles des membres du bureau :

- La/le Président(e) est chargé d'exécuter les décisions du Comité Directeur et du Bureau. Il signe les ordonnances de paiement, les actes de vente et d'achat de tout titre, valeur ou les opérations de caisse. Il préside les réunions du Comité Directeur, du Bureau et les Assemblées Générales. L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile, par son Président ou, à défaut, par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial.
- La/le Secrétaire rédige les compte-rendus de réunion et la correspondance, tient le registre des membres de l'Association et conserve les archives.
- Le/la trésorier/ère est dépositaire des fonds de l'Association, tient le livre des comptes, encaisse les cotisations, droits d'entrée, etc..., rédige les bilans et compte-rendu financier.

Numéros d'identification :

- Jeunesse et Sports = n°36 00 11
- N°Siret : 43262846900020

Les valeurs portées par le club sont : le respect, l'entraide, la mixité, le fair-play, la solidarité, la convivialité, la complémentarité entre les sections.

## Les modalités d'adhésion

Pour bénéficier d'une licence délivrée par la Fédération (Fédération Française de Roller Skating - FFRS) et de l'assurance en responsabilité civile de l'association pour la pratique du roller au sein de la structure, une adhésion est nécessaire. Cette adhésion se formalise par une cotisation (concrétisation financière), contrepartie morale d'engagement envers l'association et de participation aux frais des activités.

*Montant de la licence (prélevés au club par la FFRS) : 37,73€ pour 13 ans et plus, 19,28€ pour les 6/12 ans, et 10,73€ pour les moins de 6 ans. Le restant payé lors de l'inscription participe aux frais de fonctionnement du club.*

## Pièces à fournir :

- bulletin d'adhésion au club
- certificat médical (une fois tous les 3 ans, avec la mention "compétition" le cas échéant) ou questionnaire de santé
- photo récente
- règlement du coût de la licence
- fiche de renseignements complémentaires pour les adhérents mineurs

L'adhésion est saisie une fois que toutes les pièces ci-dessus ont été fournies. Dans les cas de renouvellement de licence, l'adhésion devra se faire dans le mois qui suit la rentrée sportive.

## Montants de l'adhésion :

- 100€ la 1ère licence
- 90€ la 2ème licence d'une famille
- 80€ la 3ème licence d'une famille et au-delà
- 50€ pour les enfants de 6 ans et moins ainsi que pour les inscriptions du 1er février au 30 juin de l'année N+1

## Conditions de paiement :

- Paiement possible jusqu'à 2 fois sans frais pour une adhésion seule.
- Paiement autorisé jusqu'à 4 fois sans frais pour plusieurs adhésions des membres d'une même famille.
- Paiement en espèces, chèques, chèques vacances, coupons CAF.

Les chèques seront encaissés tous les 15 du mois.

## Conditions de remboursement :

La licence dure une saison, sa validité cours jusqu'au 31/08/N+1

*Exemple pour la saison 2018/2019, la licence dure jusqu'au 31/08/2019.*

Les demandes de mutation et de mise à disposition sont possibles.

L'association autorise deux séances d'essai gratuites, au-delà, l'adhésion est obligatoire pour continuer les séances d'entraînement.

Toute adhésion payée est due. Même en plusieurs fois, **une adhésion ne peut être remboursée** (il en est de même pour les abandons en cours d'année).

## **Les activités**

Il existe trois sections permanentes avec, pour chacune d'elles, un responsable : roller derby, roller hockey et roller loisir ; et deux sections supplémentaires selon les disponibilités des bénévoles et du nombre d'adhérents : randonnée et course.

Les responsables de section sont obligatoirement membres du Comité Directeur.

Les cours sont assurés au plus tard au 30 juin. Mais, pour des raisons d'organisation, il est possible que le responsable de section décide d'arrêter les cours au plus tôt au 15 juin de l'année en cours.

Entre le 1er juillet et le 31 août, le club PEUT organiser ponctuellement des activités intérieurs ou extérieurs.

## Les déplacements

Se déplacer au titre de l'association est une activité courante. L'association ne dispose pas de véhicule. Les déplacements pour des matchs se font avec les véhicules personnels des responsables de section et/ou parents. Selon les événements, l'association peut être amenée à louer des minibus. Pour les déplacements de matchs, si les véhicules personnels sont utilisés, l'association prend en charge une partie des frais jusqu'à 50% du montant dépensé (carburant, péage, hôtel, petit déjeuner) sur présentation des justificatifs. Pour des évènements spécifiques (tournoi par exemple) les modalités de remboursement seront prévues en amont.

## Les activités et leurs conditions de pratique

Les activités de l'association Les Piranhas Châteauroux ont lieu au Gymnase Pierre Jablonsky, 26 Rue Louis Braille - 36000 Châteauroux.

**Pour des raisons de sécurité :**

- les licenciés doivent s'équiper de toutes les protections nécessaires à la pratique de leur sport à partir du moment où ils sont dans l'enceinte du gymnase.
- La pratique du Roller, Roller Hockey ou encore du Derby est INTERDITE dans les pièces communes, les tribunes, les couloirs et les vestiaires.
- La pratique du Roller, Roller Hockey ou encore du Derby est INTERDITE dans l'enceinte du Gymnase pour les NON LICENCIÉS.

Pour non respect des règles de sécurité, les membres du Comité Directeur pourront décider d'une sanction voire l'exclusion de l'adhérent concerné.

Chaque adhérent doit disposer de son propre matériel. A partir du Printemps, des entraînements peuvent avoir lieu à l'extérieur. Pour les mineurs, une autorisation parentale sera requise à chaque évènement organisé.

Les règles de bonne conduite sont de rigueur :

- respect des autres et du matériel
- respect des règles de sécurité
- respect des consignes dictées par la ou les personne(s) encadrante(s)
- fair-play sur et en-dehors du terrain

Pour toute mauvaise conduite, les membres du Comité Directeur pourront décider d'une sanction voire l'exclusion de l'adhérent concerné.

# Le matériel et les locaux

Le gymnase est partagé avec d'autres clubs. Les différents lieux mis à disposition par la mairie à l'association sont :

- Le praticable avec parquet
- Les tribunes
- La soute
- La salle de réunion
- Les vestiaires
- Les alentours du gymnase

Tout adhérent doit veiller à ne pas dégrader les lieux et le matériel mis à sa disposition. Il a pour obligation de laisser les lieux propres et rangés. Les lieux de stockage sont dans la soute et dans la salle de réunion. La salle de réunion est équipée d'une armoire, de réfrigérateurs et le congélateur de l'association. Certains de ces espaces de stockage sont marqués d'un nom qui correspond à celui de la section gestionnaire.

Nota Bene : Le petit réfrigérateur présent dans la salle de réunion a été offert par un membre de la section roller derby, pour le roller derby. Seuls les membres de cette section peuvent en faire usage, sauf autorisation du responsable de cette section ou d'un membre du Comité Directeur.

Des cadenas sont apposés sur le grand réfrigérateur et le grand placard dont seuls les membres du Comité Directeur ont le code. Un autre grand réfrigérateur est dans cette salle de réunion, il s'agit de celui du club de basket.

## ***La soute***

La soute est un lieu de stockage du matériel nécessaire aux entraînements et matchs de chaque section.

## **Responsabilités**

Des placards sont dédiés à chaque section : le responsable de section et/ou entraîneur **sont responsables** de la bonne tenue de leurs placards et matériels :

- Rangement du matériel après les entraînements
- Vérification de l'état du matériel utilisé
- Fermeture de la soute
- Inventaire en fin de saison de son matériel

Les responsables de section et/ou entraîneurs peuvent désigner un membre (adulte) pour les aider dans cette tâche mais ils ne pourront se soustraire à leurs responsabilités en cas de problème. Le responsable du créneau doit veiller à ce que l'accès à la soute soit limité aux seules personnes autorisées et, d'une manière générale interdite aux enfants et aux personnes non licenciées sauf si le responsable donne son autorisation. mais, dans tous les cas, il restera responsable de l'état de la soute et du matériel manquant et défectueux. Dans la mesure du possible, la personne désignée devra être toujours la même personne connue du Comité Directeur.

## **Accès et clefs**

En ce qui concerne l'accès au gymnase, un badge est adressé aux responsables de section et/ou entraîneurs, ainsi qu'au Président du club.

**Aucun licencié, non membre du Comité Directeur ou entraîneur, ne peut entrer dans la soute sans accord.**

Seuls les membres du Comité Directeur et les entraîneurs peuvent être en possession des clefs de la soute et salle de réunion (liste tenue à jour par le président du club).

Un membre détenant un jeu de clé en est responsable et devra payer un double en cas de perte.

Les membres qui détiennent les clés doivent :

- se faire connaître sur la page Facebook "le Vestiaire Piranhas"
- se rendre disponible pour ouvrir la salle ou pour donner les clés à un autre membre
- tout faire pour transmettre les clés en cas d'absence prolongée

### ***La gestion des locaux***

Un inventaire du matériel sera effectué en fin et début de saison ainsi qu'aléatoirement lors des vacances scolaires.

Ceci, afin de vérifier :

- L'état du matériel de chaque section
- La présence du matériel (hors Contrat de location)
- La bonne tenue du local en général

Tous manquements, dégradations ou absence injustifiée de matériel seront signalés au Comité Directeur afin de prendre les mesures nécessaires.

**En aucun cas le/la responsable des stocks n'est désigné pour faire le rangement à la place des responsables de section et/ou entraîneurs.**

### ***Le matériel***

Tout matériel pour la pratique du roller appartient à l'association Les Piranhas Châteauroux. L'association accepte les dons de matériel, dans la mesure de ses capacités à les stocker. Tout don devra être approuvé par au moins deux membres du Comité Directeur. Les responsables de section et entraîneurs sont responsables du matériel de leur section mais également du matériel commun : (cf liste).

Il est demandé à tous les membres licenciés du club de respecter le matériel mis à disposition et d'en prendre soin ( ex : on ne roule pas sur les tapis de gym ni ne saute en basket dessus). Le matériel doit être rendu dans l'état dans lequel il a été trouvé après chaque utilisation.

### **Location de matériel**

L'association propose 2 contrats de location :

- **Une location simple** : La durée de location peut se faire au trimestre ou à année. Le prix de la location sera déterminé lors de la remise du matériel et de la signature du contrat. Le locataire s'engage à entretenir le matériel louer et à restituer celui-ci en fin de contrat ou de saison.
- **Une location avec option d'achat** : l'association propose de fournir le matériel en bon état ou neuf (dans la limite des disponibilités). L'entretien du matériel est à la charge du locataire et deviendra propriétaire du matériel à l'encaissement du dernier versement soit à la date fin du

contrat.

**Dans tous les cas :** Un état des lieux sera remplie avec prise de photos, afin de justifier de l'état à l'enlèvement et à la remise du matériel. Il sera demandé un chèque de dépôt de garantie, qui sera encaissé en cas de non restitution du matériel ou de matériel endommagés ou de non règlement des mensualités. Le montant du dépôt de garantie sera mentionné sur le contrat de location.

Exceptions :

- L'association peut prêter du matériel à titre exceptionnel (limité à 1 mois) et tout prêt doit être motivé et justifié auprès du Comité Directeur.
- 2 séances d'essai gratuites sont autorisées avec prêt de l'équipement roller et protections.

## ***La salle de réunion***

Lieu que l'on partage avec les autres clubs, à ce titre , tout licencié se doit de respecter les lieux :

- la salle doit être nettoyée et rangée avant votre départ. Le matériel de nettoyage est mis à disposition (éponge, produit, balai.....),
- Les armoires et le frigo sont la propriété du club Les Piranhas Châteauroux,
- Il est demandé aux licenciés qui souhaitent entreposer des effets personnels (boissons/nourriture) de les identifier comme tel dans une poche ou un carton. A défaut, lors de l'inventaire, ils seront identifiés comme appartenant au club,
- Les denrées entamées devront comporter la date d'ouverture afin d'éviter tout empoisonnement et gaspillage,
- Les membres utilisateurs sont responsables de la gestion des déchets qu'ils génèrent,
- Les membres du Comité Directeur étant les seuls à posséder les codes de cadenas, ils sont les seuls responsables en cas de manquements aux dispositions annoncées.

## **Les horaires**

Un planning des horaires d'entraînements par section est joint chaque année à l'inscription.

Toute rencontre en dehors de ces horaires doit être signalée au Comité Directeur et faire l'objet d'une demande spéciale à la mairie. Les membres qui organisent des rencontres peuvent les communiquer sur la page Facebook du Vestiaire des Piranhas.

Les entraînements sont assurés par des personnes bénévoles, pouvant parfois avoir des indisponibilités. Ces bénévoles sont tenus d'informer les adhérents une semaine à l'avance (sauf cas exceptionnels comme maladie) de toute modification ponctuelle d'entraînement. Ces modifications sont également indiquées sur la page Facebook du Vestiaire des Piranhas et envoyé par mail , dans la mesure du possible, à chaque adhérent.

Pour une bonne cohésion entre les sections et les autres club qui utilisent le gymnase, les responsables de section et les adhérents sont priés de respecter leur créneau d'entraînement et de libérer la salle dans les temps.

## **Le respect**

Les membres doivent se respecter les uns les autres et avoir des échanges modérés qu'ils soient oraux

ou écrits (Facebook, mails, etc...). Le Comité Directeur n'acceptera aucun écart de conduite ou de langage et pourra prendre des sanctions. Le fair-play est de rigueur sur le terrain mais aussi en dehors.

## Les responsabilités des sections

Les responsables de section et entraîneurs assurent le bon déroulement des entraînements, l'ouverture et la fermeture des locaux aux créneaux qui leur correspondent. Ils informent les adhérents des décisions prises au Comité Directeur ayant un impact sur le fonctionnement de la section et/ou de la vie du club. A l'inverse, ils peuvent également informer le Comité Directeur des besoins, problématiques rencontrées et événements de leur section.

## L'organisation d'événements

Les membres de l'association Les Piranhas Châteauroux, peuvent être amenés à organiser des événements (Kid's roller, Rock and Roller, passage de roues, matchs à domicile, entraînements ouverts, ect...). Chaque événement doit être approuvé à la majorité par le Comité Directeur. Ce dernier peut confier la gestion de l'organisation d'un événement à un membre du club. Chaque membre organisant un événement devra rendre compte de l'avancée du projet aux membres du Comité Directeur, puis dans un second temps aux autres membres via la page Facebook du Vestiaire des Piranhas. Toute prise de décisions, notamment financières, doit être faite avec le/la trésorier/ère ainsi qu'avec l'aval du Président.

## La comptabilité et les remboursements de frais avancés

Tout adhérent (membres du Comité Directeur y compris) qui avancera des frais pour le compte de l'association, devra d'abord avoir l'aval d'un membre du Bureau restreint (Président, Trésorier ou Secrétaire) et sera remboursé uniquement sur présentation des justificatifs de paiement.

## L'assurance

L'adhésion à l'association prend en charge les garanties de base individuelle accident (ou dommages corporels). Il est possible pour tout adhérent de souscrire à une assurance complémentaire (capital décès, invalidité, indemnité journalière), vous pouvez le choisir sur le bulletin d'adhésion.

## L'accueil des mineurs

Pendant le temps d'activité, l'association est responsable des mineurs qu'elle accueille. Ceci uniquement pendant l'horaire d'entraînement à l'intérieur du gymnase Jablonsky et lors des déplacements pour les compétitions. Toute sortie roller en dehors du gymnase Jablonsky, encadrée par un membre de l'association, pendant laquelle aucun des parents n'est présent, devra faire l'objet d'une décharge de la part des parents pour le mineur concerné. Une fiche de renseignements sera à compléter par les parents et à transmettre aux responsables/ entraîneurs des sections.

## La modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'association Les Piranhas Châteauroux est établi par le Comité Directeur conformément à l'article 29 des statuts. Il peut être modifié par le Comité Directeur sur proposition de la majorité de ses membres. Le nouveau règlement intérieur sera adressé à chacun des membres de

l'association par mail, disponible en téléchargement sur le site internet de l'association et affiché sur le tableau d'affichage à l'entrée du gymnase sous un délai de 15 jours suivant la date de modification.

Le .....,

**Tony RIVETI**

**Marion LE SAOUT**

**Sandra DAUPHIN**

**Président**

**Trésorière**

**Secrétaire**